



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Jeudi 18 mars 2021

PRESENTS : 25 titulaires - 1 suppléant votant

BARGE Michel - **BERNAT Georges** - **BOUTTET Ludovic** - **BRAY Christian** - **BRUSQ Frédéric** - **CHAVANNE Pascale** - **CHERBLAND Henri** - **CLEMENT Françoise** - **DAVAL Marius** - **DEGOUTTE Vincent** - **FLEURY Maxime** - **FRAISE Dominique** - **GERY Françoise** - **GUILLOT Lucien** - **MANGAVEL Philippe** - **MATHELIN Sandra** - **MAYERE Dominique** - **MIGNERY Dominique** - **PALLANCHE Brigitte** - **PERROTON Sébastien** - **PETITBOUT Paul** - **PRADIER Bruno** - **RATHIER Sébastien** - **RAYMOND Jean-Claude** - **SAPEY Emmanuel** - **SIMON Frédéric**

ABSENTS : Céline GIRARD - Alain GOFFOZ

ABSENT EXCUSE : Philippe DUCREUX (Commune de Luré) suppléé par Michel BARGE (suppléant)

POUVOIRS :

Marie-Christine MURON (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Jean-Claude RAYMOND (Commune de St Germain Laval)

Gilles FAVREAU (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Lucien GUILLOT (Commune de St Germain Laval)

SECRETARE DE SEANCE : Ludovic BOUTTET (Commune de St Georges de Baroille)

TITULAIRES PRESENTS : 25

SUPPLEANT votant : 1 **POUVOIRS** : 2 **VOTANTS** : 28

Après désignation du secrétaire de séance, le président ouvre la séance, fait l'appel des conseillers communautaires et vérifie le quorum.

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2021 est approuvé à l'unanimité et sans réserve.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Prise de compétence mobilité

Monsieur le Président présente à l'assemblée le dossier mobilité débattu en bureau, il est proposé au conseil communautaire de ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre. La communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.

Par ailleurs la région, propose que la communauté de communes soit signataire d'une convention de coopération en matière de mobilité.

Il a été demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la compétence mobilité ainsi que sur la convention de coopération.

Monsieur RATHIER demande s'il va y avoir un abris-bus à chaque arrêt.

Monsieur le Président : toutes les communes ont reçu cette information par la Région et ces derniers sont gratuits du moment où ils sont sur le circuit scolaire.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer la convention de coopération en matière de mobilité avec la Région.

1.2 Convention Territoriale Globale (CTG) - Fiche actions

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire en date du 3 décembre 2020 a délibéré sur les 3 axes retenus dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), à savoir :

- 1- Penser l'action sociale et l'accès aux droits de façon concertée (Emploi, Insertion ? Accès au numérique. Accès aux services publics, Coopération associative, Construction d'espaces de rencontre)
- 2 - Adapter et coordonner les services à la population (Parentalité, Modes de garde, Implication des jeunes, Aide à domicile, Santé/handicap)
- 3- Vivre la ruralité à travers l'habitat et la mobilité (Observatoire de l'habitat, Rénovation et/ou adaptation des logements, Communication sur les aides, réflexion sur les centre-bourgs).

Dans la suite de cette démarche, le Conseil communautaire a été invité à se prononcer sur les 11 fiches actions.

Madame la Vice-Présidente présente chaque fiche action.

- 1.1** Favoriser la coopération entre acteurs associatifs et valoriser le bénévolat
- 1.2** Faciliter l'accès aux droits pour tous et sous toutes ses formes. Pilote : Monsieur BERNAT
- 1.3** Faciliter le retour à l'emploi en prenant en compte le profil et les difficultés spécifiques du public local. Pilote Monsieur Pradier
 - 2.1 Développer une offre de soutien à la parentalité
 - 2.2 Observer, développer et adapter les modes de garde
 - 2.3 Encourager l'épanouissement de chaque enfant par la complémentarité entre les acteurs (accueil, loisirs, scolarité)
 - 2.4 Offrir aux jeunes la possibilité de s'engager et de s'impliquer localement
 - 2.5 Conforter, valoriser et compléter les services à domicile existants
 - 3.1 Mettre à disposition des solutions de mobilité ou de proximité
 - 3.2 Diversifier l'offre de logements et requalifier le parc de logements anciens
 - 3.3 Favoriser le maintien au domicile en autonomie par l'adaptation des logements. Pilotes : Messieurs BERNAT et PERROTON

Le Conseil communautaire s'est positionné favorablement notamment, sur les deux objectifs suivants :

- la fiche action 2.4 de l'Axe 2 : **les problématiques des 16-25 ans**
- la fiche action 3.1 de l'Axe 3: **pallier aux difficultés de mobilité des séniors.**

A l'unanimité, l'assemblée valide les fiches actions de la Convention Territoriale Globale telles que présentées

1.3 Changement horaire de la médiathèque

Monsieur le Vice-Président présente à l'assemblée le mail ci-dessous, qu'il avait envoyé :

« Suite à un échange avec la responsable de la médiathèque, nous allons modifier les horaires du **mercredi** après-midi dont la plage horaire 15 h / 17 h est très peu fréquentée.

Cette plage horaire libérée pourrait permettre l'organisation d'ateliers en interne à destination de publics variés (enfants, adultes, seniors...) ou en partenariat avec d'autres structures.

De plus, cela permettra aux parents qui viennent récupérer leurs enfants au centre de loisirs souvent vers 17 h d'avoir accès à la médiathèque ...avec leurs enfants.

Les nouveaux horaires de la médiathèque à compter du 1^{er} mars 2021 seront les suivants

Mercredi : 9 h 30 - 12 h et 17 h 30 - 18 h 30

Mardi et jeudi : 16 h 30 - 18 h 30

Samedi : 9 h 30 - 12 h »

Il a été demandé au conseil communautaire de se positionner sur ce changement à compter du 1^{er} mars 2021.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les nouveaux horaires de la médiathèque à compter du 1^{er} mars 2021 ci-après :

Mercredi : 9 h 30 - 12 h et 17 h 30 - 18 h 30

Mardi et jeudi : 16 h 30 - 18 h 30

Samedi : 9 h 30 - 12 h

1.4 Commission délégation de service public Multi-accueil - Fixation des conditions de dépôt des listes

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'il a eu lieu de créer une commission de délégation de service public pour le multi accueil. Cette commission sera présidée par le Président et comportera 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil communautaire au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le conseil communautaire a dû fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Autorise le Président à créer une commission de délégation de service public pour le multi accueil.
 - Fixe les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :
- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;
 - les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants
 - que la liste est déposée immédiatement à main levée, à savoir :

Membres titulaires :

CLEMENT Françoise

RAYMOND Jean-Claude

DAVAL Marius

FRAISE Dominique

MAYERE Dominique

Membres suppléants :

FLEURY Maxime

CHERBLAND Henri

BOUTTET Ludovic

BRAY Christian

PETITBOUT Paul

1.5 Commission délégation de service public Multi-accueil - Election des membres

Monsieur le Président indique à l'assemblée que la commission de délégation de service public sera composée, outre le Président, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

L'Assemblée a donc été invitée à procéder à bulletin secret à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

Il est indiqué qu'il est possible de décider à l'unanimité que l'élection des membres de la commission de délégation de service public se fera par un vote à main levée,

- Que l'élection des membres de la commission de délégation de service public se fera par vote à main levée,
- Désigne pour l'y représenter, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants suivants :

Membres titulaires :

CLEMENT Françoise

RAYMOND Jean-Claude

DAVAL Marius

FRAISE Dominique

MAYERE Dominique

Membres suppléants :

FLEURY Maxime

CHERBLAND Henri

BOUTTET Ludovic

BRAY Christian

PETITBOUT Paul

1.6 Questionnaire sur le Contrat de Relance et Transition Energétique (CRTE)

Le conseil communautaire devait se prononcer sur les projets des questionnaires proposés par le bureau d'études à destination du conseil municipal et à destination du conseil communautaire avant qu'ils ne soient envoyés aux différents destinataires.

Monsieur le Président précise à l'assemblée qu'à l'heure d'aujourd'hui on ne sait pas si dans le CRTE les communes seront intégrées. De ce fait on récupère tous les projets. Monsieur le Président demande aux communes de faire remonter l'ensemble des projets.

Vient la question de la représentativité de la société civile, notamment comme les interroge-t'on et qui ? Il est proposé d'interroger les professionnels de la maison de santé, les associations de commerçants, le cheval blanc, les associations qui font de la vente directe, les agriculteurs, une entreprise ou deux. Les questionnaires seront envoyés en commune.

Monsieur le Président rajoute qu'une communication va partir au sujet du PAT

Le conseil communautaire valide l'ensemble des questionnaires.

2. FINANCES

2.1 RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficultés) - Participation aux frais de fonctionnement - Années scolaires 2021/2022 ; 2022/2023 ; 2023/2024

Madame la Vice-Présidente explique à l'assemblée que depuis plusieurs années, les Communes ont souhaité que l'intercommunalité prenne en charge, en lieu et place des Communes-membres, les frais inhérents au RASED, à savoir : achats

de fournitures, de matériel pédagogique et administratif, frais d'affranchissement... Depuis lors, cette compétence est d'ailleurs inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes.

Le RASED, circonscription de Feurs, qui intervient à partir de l'antenne de St Germain Laval sur 16 Communes, a été longtemps « porté » par notre Communauté de Communes.

Compte tenu des investissements importants demandés par les psychologues scolaires, il est apparu naturel de faire participer l'ensemble des Communes bénéficiaires aux frais de fonctionnement de ce service. Un courrier a été adressé en ce sens aux Communes concernées.

1°) compte tenu du montant estimé des dépenses pour le RASED au titre des 3 années scolaires 2021/2022 ; 2022/2023 ; 2023/2024,

2°) compte tenu des effectifs scolaires à la rentrée 2020 dans les écoles concernées,

3°) le montant de la participation a été fixé à 5 € par élève pour l'ensemble des 3 années scolaires 2021/2022 ; 2022/2023 ; 2023/2024

Elle ajoute qu'il existe deux types de poste : Poste G : spécifiquement sur le comportement de l'enfant et un poste E qui travaille sur le volet pédagogique. Ces derniers utilisent des matériels spécifiques.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le principe de la participation de l'ensemble des collectivités bénéficiaires hors CCVAI.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le montant de la participation fixée à 5 € par élève pour les 3 années scolaires 2021/2022 ; 2022/2023 ; 2023/2024.

QUESTIONS DIVERSES

1°) Le conseil communautaire a pris acte de 5 décisions du Président :

DEC2021_008

De signer la convention avec KPMG Expertise et conseil pour le projet de territoire dans le cadre du CRTE dans les conditions suivantes : Montant : 21 800 € HT soit 26 160 € TTC

DEC2021_009

De solliciter une subvention d'un montant de 101 183 € (20%) auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet DSIL Rénovation énergétique 2021 pour les travaux de réhabilitation de la salle des sports de ST GERMAIN LAVAL.

Montant estimé de l'opération : 505 916 € H.T.

DEC2021_010

De solliciter une subvention d'un montant de 100 183 € (20%) auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet DSIL 2021 pour les travaux de réhabilitation de la salle des sports de ST GERMAIN LAVAL.

Montant estimé de l'opération : 500 916 € H.T.

DEC2021_011

De solliciter une subvention d'un montant de 274 000 € (40%) auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet DETR 2021 pour les travaux d'aménagement de la zone d'activité intercommunale sur les parcelles ZA 4 et ZA 21 (ZA Grandes Terres à ST GERMAIN LAVAL).

Montant estimé de l'opération : 685 000 € H.T.

DEC2021_012

D'approuver la convention de partenariat et attributive de subvention avec l'association Initiative Loire pour le Développement et l'Insertion économiques (Année 2020) pour une subvention d'un montant total de 3000€ (dont 1500 € affectés au fonds de Prêt d'honneur et 1500 € pour la subvention de fonctionnement)

Il est fait remarquer qu'il y a une différence de montant entre la décision N° 9 et celle N°10. Monsieur le Président indique qu'il y a une faute de frappe.

Monsieur le Président fait lecture d'un courrier reçu des médecins de Saint Martin la Sauveté qui alertent les élus sur le zonage actuel de la commune de Saint Martin La Sauveté. Cette dernière est rattachée à la zone de Boën ce qui empêche, notamment un médecin bénéficiaire d'un contrat CESP de s'installer dans une zone non déficitaire en offre de soins.

Le secteur de garde correspond au canton de saint germain Laval et Saint Just en Chevalet et non pas de Boën.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des élus présents et/ou représentés adopte une motion pour que la commune de Saint Martin la Sauveté soit Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP).

Monsieur le Président aborde la question sur les modifications apportées au foncier bâti, les communes restent sur le même niveau qu'avec l'addition de la TH et la TFB. Si ce n'est pas le cas il y aura ajustement.

Pour la CCVAI, elle reste sur le même niveau, La Taxe d'habitation sera compensée par la TVA. Si la TVA locale baisse on reste au même niveau, si elle augmente, la compensation augmente.

Petites villes de demain : Monsieur le Président rappelle que la convention est signée avec la commune de Saint Germain Laval. On doit se faire accompagner par un chargé de mission. L'aménagement du territoire est porté par l'EPCI. Le financement devrait s'élever à 75% voire 80% pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il faut donc lancer le recrutement. Le sous-préfet demande si la CCVAI accepte que Renaison et la Pacaudière forment une grappe avec nous.

L'EPCI pourrait porter le recrutement et en fonction du reste à charge et l'utilisation par la commune de Saint Germain Laval, on pourrait voire pour le CRTE et en faire bénéficier les communes sur des projets spécifiques.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du GDS qui sollicite un conventionnement avec la CCVAI dans le cadre de la destruction des nids de frelons asiatiques. Le conseil communautaire décide de ne pas conventionner.

Monsieur le Vice-Président en charge du tourisme informe l'assemblée qu'une réunion avec le Syndicat d'Initiative aura lieu le 30 mars à 20 h à Saint Georges de Baroille dans le cadre de sa restructuration en association. Un représentant par commune sera convié.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le géomètre passe sur la ZA des grandes Terres jeudi prochain. Le lancement de l'AMO va se faire pour une livraison potentielle fin printemps 2022.

Il ajoute qu'une réunion est programmée avec le sous-préfet, Corinne et lui-même avec une entreprise.

Un dernier point sur le lancement de la campagne de vaccination. L'intervention de l'ARS est demandée car la maison de santé de Saint Germain Laval a été refusée comme centre de vaccination car elle n'est pas reconnue comme telle. On devrait avoir une campagne de vaccination deux après-midi sur 3 semaines.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 h 55.

Le prochain conseil communautaire est fixé au Jeudi 8 avril 2021 à 20 h.